



## AÉROTOXICITÉ : CONDUITE À TENIR

# LE SYNDROME AÉROTOXIQUE, C'EST QUOI ?

Le syndrome aérotoxique est le terme donné aux pathologies causées par l'inhalation de l'air contaminé dans les avions. Contamination consécutive à une fuite accidentelle d'huile de moteur, produit de dégivrage, fluide hydraulique, etc. (fume event). ☞☞☞



Transavia



Hop !



Air Caraïbes



Aigle Azur



Corsair International



easyJet



47-49, avenue Simon Bolivar  
75019 Paris



[www.syndicat-spl.fr](http://www.syndicat-spl.fr)

## POUR RAPPEL

### MANIFESTATIONS POSSIBLES

- Contamination passive inodore, incolore et indécélable.
- Odeur caractéristique de « chaussettes sales » ou « chien mouillé ».
- Fumée cabine identique à une vision brouillard.

### CONSÉQUENCES PHYSIOLOGIQUES

- Gorge et nez qui grattent, état nauséux et céphalées.
- Mal au ventre et/ou diarrhée, vertige ou sensation de fatigue.
- Douleurs musculaires et pertes de mémoire.
- Sensations de brûlure cutanée et gêne respiratoire. ●

# FEU / FUMÉE / ODEUR : QUE FAIRE ?

Si vous vous confrontez à l'apparition de l'un de ces signes, voici ce qu'il convient de faire.

- Établir un compte rendu d'accident du travail pour tout l'équipage.
- Renseigner les documents de bord.
- Établir un retour d'expérience et un air safety report (ASR).
- Passer au médical aéroportuaire, aux urgences ou chez le médecin traitant.
- Appliquer le memento santé du PN.
- Alerter le CHSCT ainsi que votre syndicat.

### TRÈS IMPORTANT

Déposer une plainte contre X pour blessures involontaires dans l'exercice de sa profession. Face au déni des compagnies aériennes, ces démarches pourront nous permettre de faire avancer ce dossier plus efficacement encore et ainsi contraindre les employeurs à prendre des mesures de protection adaptées. ●



© SHOWING / FREPIK

“

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs ».

Art. L. 4121-1 du Code du travail



© FREPIK

## LA SANTÉ AU TRAVAIL N'A PAS DE PRIX ! PENSEZ-Y

Le SPL se porte partie civile dans la plainte contre X pour atteintes involontaires à l'intégrité de la personne, mise en danger de la vie d'autrui et tromperie aggravée.



<https://bit.ly/2HJU8Xc>



<https://bit.ly/2ICubKU>



<https://bit.ly/2okpkXX>

© InfoCom SPL 2019 | Crédits photo © Freepik, Pixabay & Flaticon | Premier rédacteur graphiste Antonio-Bernard Tudor

L'adhésion au SPL est de 35 € pour les CDB et de 15 € pour les OPL | Cliquez sur la flèche pour effectuer votre adhésion en ligne



Transavia



Hop !



Air Caraïbes



Aigle Azur



Corsair International



easyJet



47-49, avenue Simon Bolivar  
75019 Paris



[www.syndicat-spl.fr](http://www.syndicat-spl.fr)